

Déclaration liminaire du comité technique spécial des DRAAF – DRIAAF et DAAF du 13 juin 2019

Madame la Présidente,

Nous ne reviendrons pas sur la diffusion, toujours tardive, des documents. Nous regrettons, cependant, leur absence sur certains points clés inscrits à l'ordre du jour.

Ce CT, programmé initialement en février, nous l'attendions avec impatience, tant l'actualité pouvant impacter directement nos structures nous inquiète.

Théoriquement sortis de la réforme de la fusion d'une partie de nos directions régionales, nous voici déjà en réflexion sur de nouvelles réorganisations territoriales.

Les annonces actuelles, visant à dégraisser les centrales ministérielles au profit des départements, nous interrogent sur la place de nos directions régionales. Il semble que nos DRAAF échappent à la mutualisation des fonctions support, mais qu'en est-il des DAAF ?

Le bilan de la réforme territoriale de 2016 et les réflexions en cours sur l'organisation territoriale de l'État étant à l'ordre du jour, nous espérons avoir, ce jour, une communication riche et transparente à leur sujet.

Télétravail

Les remontées du terrain mettent en évidence une disparité de la mise en œuvre du télétravail, à savoir le nombre de jours autorisés (souvent réduit à un), le nombre annuel de campagnes (souvent réduit à un), une antériorité d'au moins un an dans le service avant de pouvoir prétendre au télétravail, le dossier à constituer pour l'agent, les critères de sélection, etc.

Une harmonisation des pratiques au niveau national, par le haut bien sûr, s'avère indispensable.

FO rappelle que la réussite du télétravail est conditionnée à une relation de confiance entre l'administration et l'agent.

Et puisque nous en sommes sur une forme particulière de travail, nous souhaitons savoir ce qu'il en est de l'expérimentation du travail en site distant (TSD) initiée en Bourgogne-Franche-Comté en 2016. Celle-ci semble toujours concerner une quinzaine d'agents. À l'issue de cette phase d'expérimentation, ne serait-il pas temps de passer à une phase d'application au niveau national ?

Secrétariat FO Agriculture

Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes

Tél. 04 73 42 16 99

E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture

78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Tél. 06 11 54 05 32

E-mail jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

Environnement numérique

Nous nous réjouissons de l'installation de la suite Microsoft Office 2016 sur tous les postes, en plus de Libre Office, mais nous souhaitons cependant que le choix d'utilisation de l'un ou l'autre soit laissé à l'agent et non contraint par les directions, comme cela semble vouloir être le cas ici ou là.

D'autre part, qu'en est-il de l'avancée du VPN 2 et du projet IBIZA qui doit permettre aux "nomades" et donc aux télétravailleurs d'avoir accès aux fichiers de leur structure.

Enfin, dans le domaine informatique, le marché interministériel des photocopieurs nous laisse toujours songeurs quant au choix imposé de matériels pas toujours adaptés aux débits de certains services. De plus, l'installation de ces matériels semble souvent poser problème (matériels défectueux, mal configuré, etc.).

Restauration

Nous déplorons toujours la très grande différence de traitement entre fonctionnaires concernant le reste à payer en matière de restauration. Tout comme cela semble se mettre en place pour les DDI, FO est attachée à une harmonisation dans la configuration la plus favorable et vous demande d'œuvrer dans ce sens.

Cependant, certains fonctionnaires n'auraient même pas accès à un service de restauration à prix abordable, des tickets restaurant pourraient être une solution.

Par ailleurs, à la Réunion, la création d'un pôle administratif de 500 agents, incluant la DAAF, la DEAL et la DIECCTE, semble vouloir se faire sans la construction d'un restaurant administratif. FO ne peut pas le cautionner.

Immobilier

Si quelques structures sont lancées dans des projets immobiliers (dont les échéances semblent cependant toujours reculer), d'autres doivent faire face à des problèmes "sanitaires", comme la DRAAF Centre-Val-de-Loire et ses problèmes d'amiante, ou encore à des problèmes de place, comme en DRAAF PACA où certains agents cohabitent à 3 ou 4 personnes par bureau.

Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour que vos agents puissent travailler dans des conditions satisfaisantes ?

Marché public pour la prise des billets de train - GLOBEO

FO déplore le manque de souplesse de ce système à laquelle les dernières DRAAF récalcitrantes ont dû se plier. Les agents, qui peuvent se le permettre, préfèrent maintenant régler leurs billets de train puis se faire rembourser ultérieurement, afin, notamment, de conserver la souplesse d'échange offerte par l'application TGV pro et s'éviter la complexité chronophage de la saisie sur Chorus ainsi que les délais d'attente de validations qui y sont liés. On peut d'ailleurs s'interroger sur ce que coûte ce service, qui, assurément, ne va pas dans le sens des économies.

BREXIT

Trois DRAAF sont concernées par le sujet. Certains contractuels, déjà recrutés (mais occupés actuellement sur d'autres missions quand c'est possible), arrivent en fin de contrat en juillet. Si personne ne peut les informer sur une prolongation éventuelle, on leur brandit tout de même le risque, en cas de prolongation, de ne pas être payés avant septembre, en raison de la mise en place de RenoRH. Qu'en sera-t-il réellement ? Avons-nous le droit de mettre ces agents en difficulté, au nom d'un logiciel ?

FO espère entendre aujourd'hui une garantie de paiement pour ces agents forcément fragiles financièrement.

Mission interrégionale des examens (MIREX)

Cette interrégionalisation de la mission "examens", pour laquelle les sites envisagés ne sont d'ailleurs pas arrêtés formellement, interroge fortement les collègues en charge de ces dossiers. Quel avenir pour les agents, qui ne souhaitent pas suivre leurs missions, dans des DRAAF souvent déjà en sureffectif ? Il en est d'ailleurs de même pour les agents de ces mêmes SRFD sur les thèmes de la formation et de l'apprentissage dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Classement et cotation des postes

A l'heure où les effectifs se réduisent et où il devient de plus en plus difficile pour les IAE de valider une promotion, on constate actuellement que les directeurs et IGAPS s'accordent, en profitant des départs, à faire baisser le classement et augmenter la cotation pour "travailler plus en coûtant moins". Ceci ne fait qu'aggraver le problème, engendre des situations très disparates entre services et suscite des incompréhensions. Dans une structure où des "A coté 2" ont trois ou deux, voire un seul agent à manager dans un service, dans un autre, un poste est réouvert en "A coté 1" alors qu'il y a sept ou huit agents à encadrer. Les "gros" services, type SRAL, semblent en pâtir le plus.

Attention de ne pas confondre le classement des postes (A coté 1 à A coté 3) qui permet d'enrichir le parcours professionnel et faire valider des promotions avec la cotation des postes en rapport au RIFSEEP.

Pour conclure, **FO** tient à signaler la morosité qui règne dans de nombreux services, avec des agents de plus en plus démotivés, déboussolés par les réformes qui se succèdent et le manque de perspectives pour une évolution de carrière épanouie.

Il est grand temps que nos collègues retrouvent une stabilité professionnelle.

Merci de votre attention